



Probleme avec huissier de justice

Par **orchidée**, le **17/10/2008** à **08:02**

Bonjour, j'ai un dossier de surendettement depuis plusieurs année et on m'avais suspendus quelques créanciers pendant 36 mois. Au moment de prendre contact avec ses fameux créancier pour déterminer la date de prélevement le numéro que j'avais en possession n'étais plus d'actualité résultat des courses ils ont prélevé quand meme et les échéances ont été évidemment rejetées car ma situation financières et encore juste.rnDu coup ils m'ont envoyé un huissier et ils me réclame des sommes énormes car les intérêts sont presque plus chères que le credit en lui même. Que puis-je faire ai-je un recours? rnL'huissier que j'ai appeller me dit que je dois trouver un moyen rapidement de rembourser et qu'elle est ma seule interlocutrice. Je ne dois en aucun cas voire avec mes creanciers. Merci par avance...

Par **patalof**, le **17/10/2008** à **21:35**

bonsoir orchdée j' aimerais savoir comment as tu procédé à la suspension de tes créanciers quelles sont les demarche que je dois faire pour suspendre rncomme toi quelques uns de mes créanciers en attendant que la commissions statut sur mon cas ?rnJ aimerais aussi savoir combien de temps sa dure un dossier traité en commissions dans mon cas je l ai déposé debut octobre 2008 .rnPour ton cas j ai su que tu dois de nouveau contacté un avocat qui dois plaidernta cause auprès du juge tu peux aussi prendre des informations utiles auprès rnd'une association de surendettement qui se prenome CRESUS voila pour ma part j attends tes reponses et je te remercie d'avance courage et ne baisse pas les bras solidere jusqu'au bout .

Par **superve**, le **19/10/2008 à 17:37**

BonjourConcernant les intérêts, ils sont dus puisque vous y avez été condamnée par un jugement. L'huissier est mandaté par vos créanciers mais rien ne vous empêche cependant de traiter avec eux. Concernant votre situation, dans la mesure où, si j'ai bien tout compris, vous n'avez pas respecté le plan qui vous avait été accordé, vous n'avez plus aucune chance d'obtenir un nouveau plan de surendettement. Le mieux que vous puissiez faire est de négocier des échéanciers avec vos différents créanciers... A défaut, vous pouvez toutefois tenter d'en obtenir devant le juge mais... toujours du fait de votre non respect du plan, rien n'indique que votre demande soit acceptée.[Plus d'informations ici](#) Bien cordialement.

Par **orchidée**, le **20/10/2008 à 08:50**

Bonjour merci pour vos réponse ce n'est pas parceque je n'ai pas respecté le plan mais je n'ai pas pu contacter les créanciers le n° de telephone n'était plus valable ils ont déménagé avec les autres créanciers je n'ai pas eu de souci. Mais malheureusement en effet mon dossier devient forcément caduc je suis désespérée de voir que les créanciers ont tout le temps la loi de leur côté moi si je déménageais il aurait fallu que je les prévienne mais eux non. A présent c moi qui me retrouve mal et eux doivent bien se frotter les mains. n'y a vraiment rien que je puisse faire?

Par **superve**, le **20/10/2008 à 09:18**

Si, je vous l'ai dit... vous pouvez négocier un échéancier avec chacun de vos débiteurs, cela vous évitera une saisie de vos meubles... Bien cordialement.

Par **orchidée**, le **20/10/2008 à 09:35**

Je vous remercie pour votre réponse mais j'ai déjà essayé de négocier et l'huissier m'a dit qu'il fallait que je paie la totalité sinon les intérêts vont courir. Mais la totalité je ne peux pas c une somme énorme. J'avais même contacté la banque de France même eux m'ont dit qu'ils n'y sont pas allés de mains mortes sur les intérêts.

Par **superve**, le **20/10/2008 à 09:44**

[citation]Ils n'y sont pas allés de mains mortes sur les intérêts. [/citation] Je veux bien vous croire mais... s'il s'agit de crédits à la consommation, le taux d'intérêts est celui pour lequel vous aviez signé à l'origine. S'il s'agit d'autres dossiers, le taux des intérêts est soit défini par les conditions générales de vente, soit à taux légal (3.99%, éventuellement majoré). Il est évident que la prise d'un échéancier fera courir les intérêts mais : - vous pourrez tenter de les

négoier à la fin- plus vos acomptes seront élevés, moins les intérêts auront le temps de capitaliser
Bien cordialement.

Par **orchidée**, le **20/10/2008 à 10:05**

Je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

Par **orchidée**, le **21/10/2008 à 10:04**

bonjour patalof, je n'ai pas suspendu moi même les créancier c la commission sui les a suspendu pendant 36 mois un dossier de surendettement c traite environ entre 3 et 6 mois suivant leur depot de demande voila je te remercie pour tes conseils a bientôt.

Par **patalof**, le **01/11/2008 à 22:05**

bonsoir orchidée merci a tous pour vos réponses pour ma situation j ai reçu une réponse favorable de la banque de france ,maintenant je continu a donné ma chacun de mes créanciers selon les moyens que je dispose a partir de maintenant la banque a informer mes 11 créanciers qu il y a un délais de 15 jours de la notification qui leur est faite Orchidée je voulais savoir quelle sera la suite pour mon cas à tu une idée a me proposer sur ce sujet ?

Par **orchidée**, le **02/11/2008 à 16:49**

Bonsoir patalof si a present tu as un avis favorable de la BDF les créanciers ont aussi reçu le tableau d'amortissement ils devront le signer s'ils acceptent évidemment et respecter le plan et toi aussi tu devra le signer et le retourner en recommandé et bien t'y tenir. Tout va bien se passer courage et a bientôt.